



NAMUR
CAPITALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nombre de pages incluant celle-ci : 4

Namur, le 06/10/2021

37^{ème} RALLYE DE WALLONIE : MESURES TEMPORAIRES DE CIRCULATION + CONSEILS « SÉCURITÉ »

DÉPLACEMENT D'UNE PARTIE DES AMBULANTS DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE JAMBES

Le jeudi 7 octobre, en raison de la présence du chapiteau du Rallye de Wallonie, les ambulants habituellement situés sur la place de la Wallonie seront déplacés dans l'avenue du Bourgmestre Jean Materne, côté immeubles pairs (côté parc Astrid).

Les commerces jambois resteront accessibles durant l'évènement.

MESURES DE CIRCULATION :

Les mesures de stationnement et de circulation suivantes seront d'application pour permettre le bon déroulement du Rallye de Wallonie organisé sur le territoire namurois du 07/10 au 09/10/2021.

Du jeudi 7 à 4h au samedi 9 octobre 2021 à 24h, le stationnement et la circulation des véhicules (excepté ceux autorisés) seront interdits à Jambes :

- rue d'Enhaive, entre l'avenue du Bourgmestre Jean Materne et la rue de la Brigade Piron;
- allée du Stade, sur le parking de la Patinoire.

Du jeudi 7 à 17h au samedi 9 octobre 2021 à 24h, à Jambes :

Parc Astrid :

- le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits (excepté ceux autorisés), y compris sur le parking de l'ancien terrain de basket;
- le sens de circulation sera inversé (seulement à partir du vendredi 8 octobre 2021 à 17h);

- le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit place Joséphine Charlotte, sur les parkings situés : côtés rue Van Opré et devant les numéros 4 - 8 (excepté emplacements PMR).

Du jeudi 7 à 19h au samedi 9 octobre 2021 à 24h, à Jambes :

La circulation des lignes régulières du TEC sera interdite :

- avenue Gouverneur Bovesse;
- rue d'Enhaive;

Plus d'infos : www.letec.be

Le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit :

- avenue du Bourgmestre Jean Materne, le long du parking de la Patinoire;
- avenue Gouverneur Bovesse;
- rue de la Croix Rouge, entre la place Joséphine Charlotte et la rue Mazy;
- rue Van Opré, entre la place Joséphine Charlotte et la rue des Masuis Jambois, des 2 côtés de la voirie.

La circulation des véhicules sera interdite à Jambes :

- avenue Gouverneur Bovesse (excepté riverain·e·s et véhicules autorisés) et ce, jusqu'au 10 octobre 2021 à 3h00;
- rue d'Enhaive, dans sa section comprise entre les rues Henri Burgniaux et de la Brigade Piron (excepté riverain·e·s et desserte);
- rue de la Croix Rouge, dans le sens place Joséphine Charlotte → rue d'Enhaive;
- ponctuellement, dans la bretelle reliant les avenues de Luxembourg et Prince de Liège;

Place Joséphine Charlotte :

- côtés rue Van Opré;
- devant les numéros 4 et 8 (excepté ceux autorisés).

Le vendredi 8 octobre 2021, de 6h à 17h :

-la route Merveilleuse à Namur sera déclarée "voie sans issue" au départ de l'avenue de la Plante jusqu'à l'entrée de Terra Nova.

Le vendredi 8 octobre 2021, à Namur :

De 6h à 24h, le stationnement des véhicules sera interdit :

- rond-point Michel Thonard;
- route Merveilleuse, entre le rond-point Michel Thonard et Terra Nova ;
- esplanade de la Citadelle;

De 12h à 24h, la circulation des véhicules (excepté ceux autorisés par l'organisateur) sera interdite :

- rond-point Michel Thonard;
- route Merveilleuse, entre le rond-point Michel Thonard et l'avenue de la Plante;

- le tunnel sous les gradins sera ouvert uniquement pour les véhicules du rallye.

La circulation et le stationnement des véhicules étrangers à l'épreuve seront interdits :

➤ À Namur, le vendredi 8 octobre 2021 :

De 12h à 2h le lendemain :

- route Merveilleuse (excepté véhicules autorisés par l'organisateur entre 12h et 17h);

De 15h à 2h le lendemain :

- avenue Marie d'Artois (excepté TEC et VIP);

- avenue Jean 1er, entre : la portion comprise entre le chemin de la Foliette et le rond-point Michel Thonard (excepté Rallye et services de secours) et la portion comprise entre la rue Bord de l'Eau et le chemin de la Foliette (excepté Rallye, services de secours et riverain·e·s);

➤ À Vedrin, le samedi 9 octobre 2021, de 7h à 24h :

- chemin de la Cloche;

- rue Gabrielle Châtelain;

- rue Haie Francotte.

➤ À Daussoulx, le samedi 9 octobre 2021, de 7h à 24h :

- rue de Warisoulx;

- rue Del'Grète;

- rue du Bas-Daussoulx;

- rue du Hazoir.

Du vendredi 8 à 16h au samedi 9 octobre 2021 à 23h :

La circulation et le stationnement des piétons et piétonnes seront interdits dans les zones considérées comme dangereuses reprises dans le roadbook de sécurité et sur toute la longueur du parcours des spéciales, sur une largeur de 10m de part et d'autre de la voirie.

Du vendredi 8 à 16h au dimanche 10 octobre 2021 à 24h :

Le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés – ADEPS) sera interdit sur une quarantaine d'emplacements à Jambes, sur le parking de la piscine, côté stade.

CONSEILS « SÉCURITÉ » :

Vous comptez assister au Rallye de Wallonie ?

Pour votre sécurité ainsi que celle de vos proches et des pilotes, respectez ces consignes :

- Ecoutez les conseils et instructions de la police, des commissaires de piste et des organisateurs.
- Ne pénétrez pas dans les zones interdites et ne bloquez pas les échappatoires.
- Soyez constamment vigilant-e. En particulier, prêtez l'oreille au bruit des voitures qui arrivent.
- Ne restez pas et ne marchez pas sur la route, même entre le passage de deux concurrent-e-s.
- Placez-vous en dehors de la trajectoire des voitures et toujours en surplomb de la chaussée, jamais en contrebas.
- Facilitez la mission des commissaires en les laissant toujours libres de leurs mouvements.
- Ne laissez jamais les enfants sans surveillance.
- Gardez vos animaux en laisse.



Le Rallye se déroule sur site "fermé" mais les routes menant aux différentes épreuves sont soumises au Code de la Route, tant pour les pilotes que pour les spectateurs et spectatrices.

L'usage de bouchons d'oreilles, ou d'un casque pour les enfants, est recommandé.

Enfin, pour éviter une mauvaise surprise en récupérant votre véhicule, n'oubliez pas de le stationner de manière réglementaire et de n'y laisser aucun objet de valeur à vue.

→ Toute demande d'intervention des services de secours Ambulance / Pompiers / Police doit être adressée au numéro d'urgence 112.

→ Numéro de contact « info riverains » : 081/313.555 (Organisation du Rallye de Wallonie)

Mesures Covid

Le Covid-safe ticket sera obligatoire pour accéder au show du vendredi.

Des tests rapides seront également proposés par l'organisateur à l'entrée de l'évènement.

Pour rappel, le port du masque est toujours recommandé dans les zones d'affluence et celui-ci sera obligatoire à certains endroits du parcours.

Les spectateurs et spectatrices sont invité-e-s à se référer aux indications mises en place par l'organisateur.

Retrouvez toutes les infos sur le site www.automobileclubnamur.be ou la page Facebook de l'organisateur www.facebook.com/rallyedewallonie